

REGLEMENT PARTICULIER



51e Tournoi national du CSME

04/05 octobre 2025



Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions

Art. 01 Le tournoi se déroule au Parc des Sports du Luat, route de Montlignon à Eaubonne, qui dispose de 8 terrains.

Art. 02 Le tournoi national est autorisé sous le numéro (en cours)

Le juge arbitre du tournoi, désigné par le Comité d'Organisation, est M. Julien PUIGRENIER. Il sera assisté de M. Pascal MOISSERON. Leurs décisions sont sans appel.

Le GEO principal du tournoi sera Geoffrey DEVANLAY.

Art. 03 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Les informations sur le code de conduite des joueurs ainsi que sur le code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipe doivent être connues et seront affichées dans le gymnase ainsi que le règlement particulier de la compétition et le règlement relatif aux tenues vestimentaires et publicités.

Art. 04 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence joueur FFBaD aux jours de la compétition.

Art. 05 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Le tournoi est de type STANDARD : les inscriptions seront donc prises en compte par ordre d'arrivée sur le site d'inscription Badnet dans les tableaux correspondants au classement.

Art. 06 Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les joueurs doivent être disponibles le samedi entre 8h00 et 23h00 et le dimanche entre 8h00 et 19h00.

Art. 07 La compétition est ouverte aux joueuses et aux joueurs des classements à la date de clôture des inscriptions : R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC de toutes catégories sauf poussins et benjamins.

Art. 08 Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire en simple, double et en double mixte. **Une inscription combinée en simple et mixte est impossible.**

Le mode de qualification se fera en poules pour chacun des tableaux, suivi d'un tableau à élimination directe. Les tableaux seront découpés suivant les CPPH des joueurs/paires et dans 4 séries minimum par discipline. Dans la mesure du possible l'organisation essaiera de faire des tableaux de minimum 6 joueurs/paires. Ce système permet ainsi de mieux répartir les compétiteurs et de faire des tableaux homogènes et équilibrés. Ce découpage sera fait en fonction des joueurs / joueuses inscrits à la date limite d'inscription et respectera un écart de maximum 1000 points¹ entre le meilleur et le moins bon CPPH du tableau.

¹ Selon le RGC suite à la mise en place de la réforme des classements FFBaD

Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries.

Art. 09 Les simples (SH, SD) et les doubles mixtes (MX) se joueront en intégralité le samedi, les doubles (DH, DD) en intégralité le dimanche.

Art. 10 Le CPPH pris en compte pour la confection des séries est celui correspondant au 18/09/2025

Art. 11 La date limite d'inscription est le 05/09/2025. Les inscriptions se feront sur le site <https://www.badnet.org/Src/> qui héberge la compétition ou sur l'application mobile ebad. Il sera nécessaire aux joueurs de se créer un compte sur cette plateforme. Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail.

Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu les confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à J-28 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire au moins sur l'un d'eux avant les tirages au sort.

Art. 12 Le montant des droits d'engagement est de : 16 € pour 1 tableau, de 22 € pour 2 tableaux. Le paiement sera à effectuer sur le site internet badnet ou l'application ebad. L'inscription ne sera validée qu'après inscription et paiement de la paire complète.

Art. 13 En raison des changements de classement potentiels, de la proximité avec le retour de période estivale et de l'affluence des inscriptions dans certains tableaux ou non, la validation des joueurs retenus ou sur liste d'attente ne sera effectuée et diffusée qu'à J-15 du tournoi, ce afin de permettre aux plus de joueurs possibles de participer au tournoi.

Art. 14 Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

Art. 15 Le tirage au sort sera effectué le **20/09/2025** suivant la dernière mise à jour FFBaD des CPPH qui servira au calcul des points du tournoi. Tous les joueurs inscrits devront être en possession de leur licence 2025/2026 au plus tard le jour du tirage au sort, **soit le 20/09/2025**.

Aucun remboursement ne sera fait pour les forfaits non signalés et non justifiés auprès de l'organisateur à partir de la date du tirage au sort.

Art. 16 Les convocations seront envoyées après le tirage au sort par mail et seront disponibles sur le site Badnet. Attention, très important => seuls les horaires de convocations sont à prendre en compte (les horaires de matchs sont donnés uniquement à titre indicatif).

Tout joueur non présent à son heure de convocation s'expose à être déclaré forfait par le juge arbitre. (Cf. Code de conduite des joueurs : « *si le joueur est forfait pour son premier match il sera forfait pour la journée complète sauf si le joueur se présente avec un justificatif* »).

Art. 17 Tout participant doit se pointer, dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Des affiches de pointages seront à disposition des participants à l'entrée du gymnase.

Art. 18 Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match.

Art. 19 Dès l'arrivée sur le terrain, les joueurs effectueront le tirage au sort puis le test des volants.

Art. 20 Seuls les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres, les arbitres (ou faisant office) et les coaches auront accès au plateau de jeu.

Art. 21 Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, à tout moment, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office). L'organisation se réserve le droit de faire arbitrer des matchs si un arbitre officiel déclare sa présence le jour de la compétition.

Art. 22 Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes (Le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant).

Art. 23 Le volant en plumes officiel, homologué FFBaD, sera le **CBX RED**. Ils seront en vente dans la salle. Le volant plastique officiel pour les séries NC-P sera le **YONEX MAVIS 600**. Ils seront en vente dans la salle.
Mode de fourniture : à égalité. Les volants ne seront pas fournis pour les finales.

Art. 24 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains 2 et 5 autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra servir une seconde fois.

Art. 25 Tout joueur qui quitte le gymnase le fait d'une manière consciente, sachant que dès qu'il a pointé il est considéré comme étant présent. Il devra être de retour dans la salle une heure quinze avant l'heure prévue de son prochain match. Toutefois, il est vivement conseillé d'aviser le juge arbitre de son départ du gymnase.

Art. 26 Les récompenses ne seront remises qu'aux cérémonies protocolaires prévues par les organisateurs, pendant ou après la compétition.

Art. 27 Droit à l'image : les joueurs sont susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club et les réseaux sociaux.

Art. 28 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès des juge-arbitres, munie d'un justificatif écrit.

Art. 29 Le 51e tournoi national du CSME se déroulera conformément aux directives sanitaires et gouvernementales en vigueur au moment du tournoi. Ces directives, qu'elles soient imposées par la mairie d'Eaubonne, la LIFB, la FFBaD, les JA ou le comité d'organisation devront être scrupuleusement observées par les joueurs, les coaches, les bénévoles et les accompagnants.

Art. 30 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.